



GRUPPO RADIO ITALIA
ALFA TANGO
CB-HAM-SWL-BCL-RADIO GROUP
DIVISION : FRANCE



Règlement FRENCH DIRECTORS CONTEST 2011

Objet du contest :

Permettre à tous membres AT de contacter durant l'année l'ensemble des directeurs et des stations bonus situés sur la division 14 ainsi que sur les divisions constituant des départements et régions outre mer qui lui sont administrativement rattachées, à savoir les divisions : 14, 22, 104, 136, 141, 172, 173, 196, 201, 207.

Participants :

L'ensemble des directeurs situés sur les divisions précédemment citées ainsi que plusieurs stations spéciales dites stations bonus.
Tous membres AT, quelques soient leurs divisions, à jour de leurs obligations envers le groupe.

Durée et déroulement du contest :

Le contest se déroule sur l'ensemble de l'année, du 1^{er} janvier 2011 0h00 GMT au 31 décembre 2011 24h00 GMT.

Il se déroule sur 11 manches de 48h entre le samedi 0h00 GMT au dimanche 24h00 GMT le premier week-end de chaque mois (sauf au mois de mars où le contest se déroulera le 2^{ème} week-end et au mois d'octobre, le 3^{ème} week-end).

Le contest se déroulera sur les fréquences usuelles (c'est-à-dire de 27405 à 27855) à l'exclusion de la bande comprise entre 27.501 Mhz et 27.604 Mhz.

Les modes de modulation AM, FM et SSB sont admis.

Obligations des participants membres AT et règlement particulier :

Chaque directeur, stations membres et stations bonus devront utiliser le log papier ou informatique et le tableau récapitulatif du contest qui devra être téléchargé sur le site ATFR à RUBRIQUE Documentation Feuille de log Contest Directeur (disponible prochainement en ligne).

Ils feront figurer pour chaque contact établi les calls, dates, heure, fréquence, mode d'émission R/S et n° progressif qui seront attribués lors des contacts.

Tous les directeurs en fréquence pourront être contactés lors de chaque manche même s'ils l'ont déjà été lors des manches précédentes.

Obligations des directeurs, stations bonus et règlement particulier :

Les directeurs et stations bonus utiliseront la feuille de log officiel du contest directeur à télécharger sur le site ATFR rubrique Documentation Feuille de log directeur et bonus

Sur la feuille de logs devra figurer le call du membre contacté, le n° progressif qui lui a été attribué, la date, l'heure, la fréquence, le mode d'émission et le R/S pour chaque contact.

Les directeurs devront s'annoncer en fréquence avec leur call personnel barré Delta (pour directeur).

Les stations bonus devront s'annoncer en fréquence avec leur call personnel barré Bravo (pour bonus).

Obligations conjointes à tous les participants membres, directeurs et stations bonus :

Seules sont admises à participer les stations mono opérateurs émettant à partir de stations fixes ou mobiles terrestre à l'exception de toute autre.

Seules les feuilles de log et le tableau récapitulatif officiels seront admis pour le classement final.

Date limite d'envoi des logs : 31 janvier 2012 pour l'ensemble des participants.

L'envoi des logs et du tableau récapitulatif pourra se faire via Internet en pièce jointe à un mail demandant accusé de réception, soit par courrier postal.

Adresse Contest manager : fdc@alfatango-fr.org

Classement et pénalités :

Le décompte des points dans le log se fera de la façon suivante :

Membres : 1 point sera attribué pour chaque contact effectué avec 1 directeur.
10 points seront attribués pour chaque contact effectué avec une station bonus.

Directeurs : 1 point sera attribué pour chaque contact effectué avec un membre.
1 points seront attribués pour chaque contact effectué avec un directeur.
10 points seront attribués pour chaque contact effectué avec une station bonus.

Bonus : 1 point sera attribué pour chaque contact effectué avec un membre.
1 point sera attribué pour chaque contact effectué avec un directeur.
10 points seront attribués pour chaque contact effectué avec une station bonus.

Les 3 premiers directeurs et les 3 premières stations bonus les plus contactées seront récompensés.

Pénalités :

1 point de pénalité par donnée erronée (call, n° progressif)

Le classement s'effectuera en fonction du nombre de points obtenus retranchés des pénalités pour erreurs

Les opérateurs seront classés en fonction du nombre des points ainsi obtenu dans l'ordre décroissant.

Un classement pour chaque catégorie sera effectué à savoir membres, directeurs et stations bonus.

Récompenses, proclamation des résultats, remise des récompenses :

En fonction des résultats, une coupe sera attribuée aux :

- 3 premiers de la catégorie membres
- 3 premiers de la catégorie directeurs
- La première YL
- 3 premiers de la catégorie bonus

Les résultats seront proclamés et les coupes remises à l'occasion de l'assemblée générale AT France 2012.

Points particuliers du contest :

Confirmation des contacts :

Aucune confirmation n'est requise, les données de la feuille des logs validant le contact établi, toutefois si un participant désire recevoir une QSL de confirmation pour des raisons personnelle, il devra en faire la demande en envoyant sa propre QSL accompagnée d'une contribution minimale.

Stations bonus :

Elles seront au nombre de huit à savoir : 14AT022 / 14AT029 / 14AT065 / 22AT263 / 14AT069. (Les directeurs figurant sur cette liste participeront uniquement pour la catégorie bonus).

Litige, réclamation :

Tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement est considéré comme n'ayant pas lieu d'être et ne pourra faire l'objet de réclamation.

Si un litige apparaissait sur un point quelconque du règlement ou à l'occasion des classements, la décision finale reviendrait au Contest manager et serait sans appel.

S'il vous plaît, faites passer l'information aux personnes qui n'ont pas Internet. Merci pour votre aide et votre participation.

L'EQUIPE DU FRENCH DIRECTORS CONTEST :14AT022 / 14AT069 / 14AT148.

Remarque :

A partir de l'édition 2011, les contacts entre stations BONUS/BONUS + BONUS/DIRECTEUR + DIRECTEUR/DIRECTEUR sont autorisés.